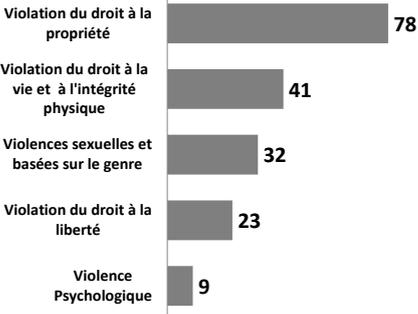


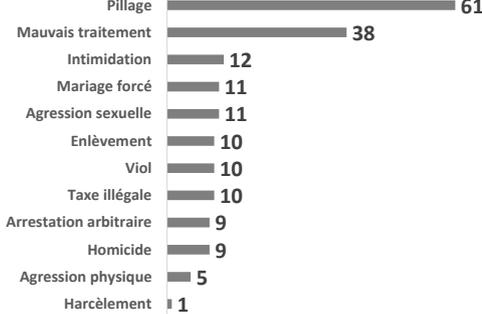
## TCHAD Monitoring de Protection, Région du Lac Tchad

Mois de septembre 2018: **187** incidents de Protection enregistrés

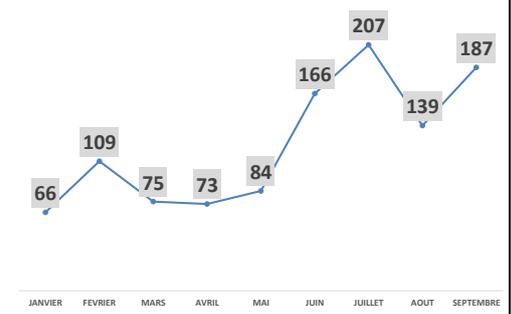
### GRUPE D'INCIDENTS



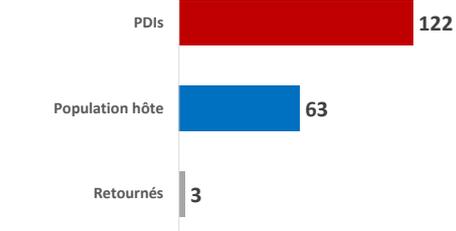
### TYPE D'INCIDENTS: 187



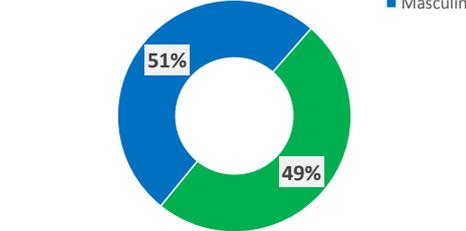
### TENDANCE MENSUELLE -2018



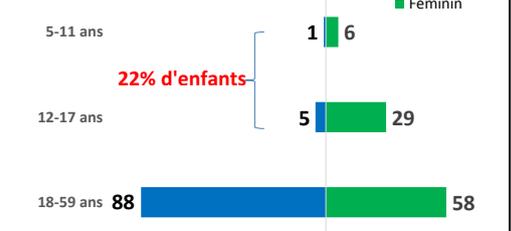
### VICTIMES: 187



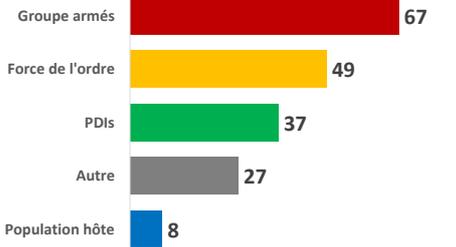
### VICTIMES PAR GENRE



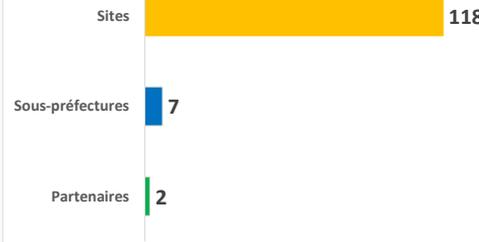
### TRANCHE D'AGE



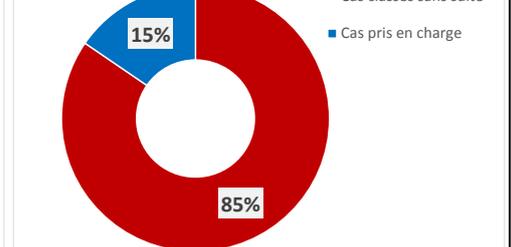
### PRESUMES AUTEURS



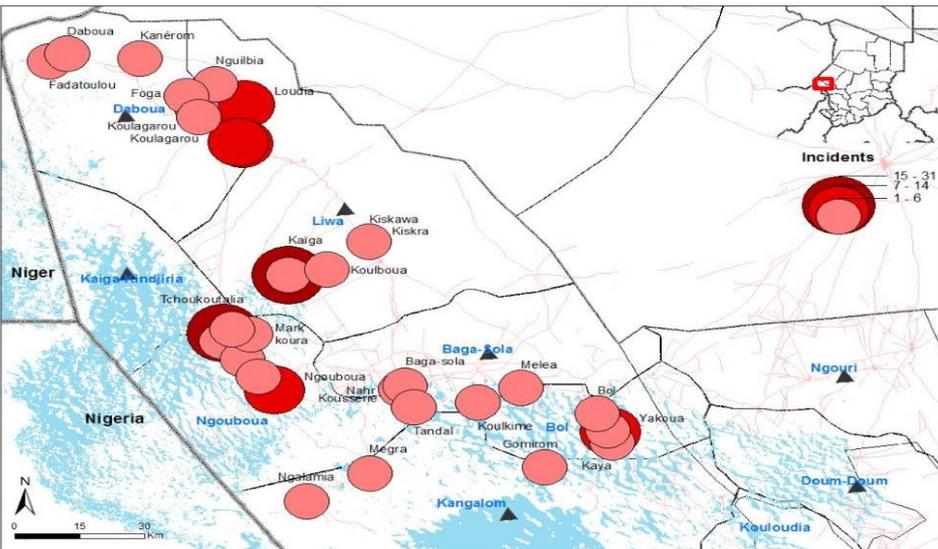
### LIEUX D'INCIDENTS



### ACTIONS PRISES



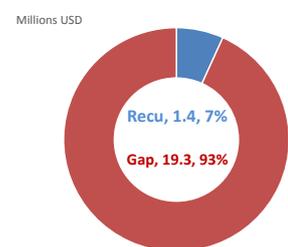
### CARTE DES SITES TOUCHES PAR LES INCIDENTS DE PROTECTION



### SITES COUVERTES CROSS-ROUGE DU TCHAD

Abourom	Doubaba	Kiskawa Bowa	Melea
Al Djazira	Dounorom	Kiskawa Nord 2	Moundi
Alkalia	Fallah	Kiskawa1,2	Nahr
Alkoufa	Fargumi	Klou	Ndjalia
Amboua	Fargumi	Kola 1	Ndjigilia
Bagasola	Fendé	Kola 2	Ngachia
Balkaram	Fendé 2	Kola 3	Ngachia village
Barga	Foga kangara	Kola 4	Ngalamia
Bibi alminé	Forclom	Kolerom	Ngarana1,2
Bibi Barkalia	Foulatari (Liwa)	Kolomna	Ngolom
Bibi barrag	Gomirom doumou	Koudouboul	Ngoradin
Blarigui	Gomirom Killi	Koudouboul	Ngorea 1
Bol	Hakoutichoulouma	Koudouboul	Ngorea 2
Boma	Haoura1	Koulbou-choarom	Ngouboua
Borora1,2	Haoura2	Koufoua	N'gullini
Boud 1	Kabla	Koufoua	Ridjibo
Boud 2	Kadjila	Koufouwa	Sabre Kouta
Boudoumoram	Kafia	Koukimé	Sidimerom
Bougour	Kaiga Ngouboua	Koukimé 2	Tagal
Bougourmie	Kaiga-Kindjiria	Koukimé 3	Taal
Boukar kolia	Kangalam	Kouloum	Tateverom
Boutoua 3	Kangalam	Kouroudji	Tcharom
Bourboura	Kangalia	Kousseri	Tchongolet
Canton Kiskra	Kanne	Kousseri Tchoukoutelia	Tchoukouboul
Canton Liwa	Kapirom 2	Kousserie N'Gouboua	Tchoukoutalia
Chebrey	Karamgoboua	Iolia 1	Tetewa
Daboua	Karbalou	Lolia 2	Tilegumi
Dalla	Karounga	Lolia 3	Tinana
Dar Al-amni	Kaya	Lolia 4	Tirtima
Dar El-Kher	Kaya 1	Magra	Torbo
Dar naim	Kaya 2	Magui	Toumra
Diamaram	Kegua	Maikouma	Wadararom 1
Dilerom	Kidjarba	Marekrouwa	Wadararom 2
Djaoué	Kilikara	Massakany	Werei
Djilkori	Kindja Kirtchima	Massala	Yakoua
Doboi	Kindjiria Gana	Maya	Yare
Dodji	Kirtchima	Megra	Yiga
			Zigueye

### FINANCIEMENT



Selon la plateforme inter-agences pour le suivi de financement de la réponse humanitaire au Tchad, notamment le Financial Tracking Sheet (FTS), le Cluster Protection est financé à 6.7% - 1.4 millions dollars sur les 20.7 millions qui ont été demandés lors de plan planification du HRP 2018. Les membres du Cluster Protection qui ne renseignent pas le FTS, sont vivement encourager de remplir et renvoyer le fichier Excel FTS à la Coordinatrice du Cluster. Les conséquences du sous-financement du Cluster Protection est étroitement liés au faible prise en charge (15%) des survivantes des violation des droits de l'homme.

### Membres du Cluster Protection (Province du LAC)

- Etatiques Nationales:**  
DRAS, CRT,
- Agences UN:**  
UNHCR, UNICEF, OCHA, UNFPA, WFP, OIM
- ONG Internationales:**  
OXFAM, HUMANITE INCLUSION, COOPI, IRC, CARE, WORLD VISION, ACTION CONTRE LA FAIM, REACH
- ONG Nationales:**  
IHD, APSELA, AFJT, CICR

### SITES COUVERTES Oxfam

Aliga koulboua	Minti	Feregibi
Belegue 1	Moundi A	Kangara
Belegue 2	Nguilbia	Kangara Peuhls
Djaoune2	Tafingia	Kilerom
Kanerom	Tchoukoubarka	Koula Borora
Koulboua	Toukoul	Koulagarou
Koula Mainarom	Yarom	Manara
Loudia	Fada Toulou	Ndjella
		Soua 2

## TCHAD Monitoring de Protection, Région du Lac Tchad

Mois de septembre 2018: **187** incidents de Protection enregistrés

### Situation générale :

Au cours du mois de septembre 2018, la situation de protection s'est dégradée avec plusieurs attaques des groupes armés signalés contre les militaires ainsi que les populations affectées dans la région du Lac Tchad. Il ressort de l'évaluation sécuritaire que les groupes armés adoptent habituellement une stratégie d'offensive nocturne et se retire la même nuit.

Le retrait des militaires tchadiens du Niger et Nigeria depuis la fin de l'opération 'Amni Farkhat' et la montée des eaux du Lac sont entre autres facteurs qui permettent les mouvements des groupes armés dans la zone d'une part et d'autre part constituent des contraintes d'accès humanitaire. Les mouvements et incursions des groupes armés dans les villages et sites de déplacements sont souvent accompagnées des pillages de vivres et non vivres et des bétails tant des personnes déplacés internes et que de la population hôte. Cette situation a ainsi contraint les moniteurs chargés de monitoring de protection de la CRT basés dans les 4 îles au Sud du canton bol notamment Gomiron Doumou Narh Gomiron Kili et Ngalamia de se replier à Bol.

L'accès à Ngouboua, Kaiga-Ngouboua, Kaiga-Ngouboua et Litri, ainsi que l'axe de Tchoukoutalia-Kaiga, Kindjiria-Bohoma est fortement déconseillé par les autorités Tchadiennes. Les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ont renforcé les patrouilles dans la zone pour contrecarrer les points d'entrées et de sorties des éventuels membres des groupes armés. Les départements de Kaya (Baga Sola) et Fouli (Liwa) vers les frontaliers avec le Nigeria et le Niger ont été les plus touchés durant le mois de septembre.

### Mouvement de population

L'arrivée d'une centaine des personnes (hommes, femmes et enfants) du Niger au Tchad a été signalée à Tchoukoutalia (sous-préfecture de Ngouboua) sur le site Diamerom. Ces personnes étaient venues de la localité de Kindjandi et Kablewa, commune de Bosso, et elles sont toutes de l'ethnie Boudouma. Les raisons principales de leur déplacement étaient : le manque d'assistance humanitaire, la recherche des opportunités commerciales ainsi que la recherche d'activités génératrices de revenus.

### Résumé des données monitoring de protection pour le mois de septembre :

Au total, 187 cas de protection ont été rapportés sur la période de septembre 2018 par les moniteurs de protection de la CRT et OXFAM. Sur la totalité de 149 sites de déplacements couverts par la CRT, 149 (marqués en rouge ci-dessous) sont inaccessibles pour cause d'insécurité. Ces incidents incluent, par ordre d'importance des :

- Violations du droit à la propriété : cas de pillages de bétails et vivres, souvent perpétrés lors des incursions et attaques des membres des groupes armés sur les villages et îles; cas de demandes des taxes illégales par les membres de force de l'ordre (agents des eaux et forêts) contre l'accès au marché des commerciaux qui veulent vendre leurs produits agricoles.
- Violations du droit à la vie et à l'intégrité physique : cas d'agression physiques; cas d'homicides commis en majorité par les membres des groupes armés; cas de coups et blessures volontaires.
- Violences sexuelles et basées sur le genre : cas d'agressions sexuelles et physiques lors des recherches de l'eau et le bois de chauffage, mariages forcés, viols et sexe de survie. Les survivantes rapportées sont exclusivement des personnes du sexe féminin, dont la majorité est constituée des enfants (78 %). Les causes réelles incluent les aspects traditionnels qui justifient les cas de mariage d'enfant et le fait qu'une fille ne doit pas avoir ses premières règles chez ses parents. Il est à noter que l'impunité des auteurs ainsi que la crainte de représailles par la survivante fait que la plupart des survivantes refusent de dénoncer les présumés auteurs, surtout si ces derniers sont des militaires.
- Violations du droit à la liberté : cas d'enlèvements surtout des femmes, et deux enfants, par les groupes armés ; d'arrestations arbitraires des PDI par les autorités pour soupçons d'être liés aux groupes armés ; mauvais traitement y compris les cas de travaux forcés ce qui est courant dans la zone à forte présence militaire notamment à Ngouboua. Pour que les personnes arrêtées soient libérées, les militaires exigent aux membres de familles des victimes de l'argent ou quelques têtes de bœufs.
- Conflit intercommunautaire : Il s'agit en plus par des cas de menaces verbales et cas d'intimidation entre membres de la communauté.

### Actions présent:

#### Prévention des violations de droits de l'homme:

• Séances de sensibilisations sur 52 sites de déplacement interne et village d'accueil, par les comités de protection communautaires portés sur les thèmes : conséquences des mariages forcés ; la cohabitation pacifique ; les risques liés à la recherche du bois et de l'eau surtout pour les femmes ; les droits fondamentaux des enfants (y compris le droit à la santé et la protection des enfants contre les maladies liées au manque d'hygiène). Un total de 3.774 personnes a été ciblé ; soit 375 hommes, 1.319 garçons, 577 femmes et 1503 filles.

#### Réponses au cas de protection:

- SGBV : l'orientation de 6 cas de viols pour une prise en charge médicale.
- Arrestations arbitraires : 18 plaidoyers conduits en faveur des PDI par les moniteurs de protection de la CRT ont abouti à la libération de 14 victimes d'arrestations arbitraires et à la restitution des biens extorqués aux 7 PDI.

### Défis:

- Faible capacité d'intervention des acteurs humanitaires (financier, technique, personnel), pour la gestion et suivi des cas de protection ainsi que pour la prise en charge des cas.
- L'insécurité reste un défi majeur sur les sous-préfectures de Ngouboua, surtout pour les interventions humanitaires.
- Les mouvements de populations et la séparation des enfants et des familles lors des mouvements restent un risque élevé dans le contexte d'insécurité.
- Le risque des restes d'engins de guerre pour les enfants, et même les adultes, dans les champs non délimités.

### Recommandations :

- À COOPI, OXFAM et CRT : la mise en place des points focaux pour la gestion et suivi des cas référés pour une prise en charge médical/psycho-social /juridique/autre.
- À COOPI, OXFAM et CRT : Référer systématiquement les incidents de SGBV identifiées aux structures locales de prise en charge.
- À l'État et Cluster Protection : mettre en place un cadre de référencement pour la prise en charge des cas de protection (prévus pour novembre).
- À l'État et le Cluster CCCM : faire le plaidoyer pour l'accès à l'abri des nouveaux arrivés à Tchoukoutalia et Diamerom (sous-préfecture de Ngouboua).
- Au Sous-Cluster Protection Enfant : Identification, enregistrement des enfants ENA/ES parmi les nouveaux arrivés à Tchoukoutalia et Diamerom.
- À tous les Clusters : Assurer l'assistance humanitaire aux nouveaux arrivés à Tchoukoutalia et Diamerom (sous-préfecture de Ngouboua).
- À tous acteurs humanitaires et de développement: mettre en place des programmes de prévention des conflits, alerte précoce et renforcer le dialogue inter communautaire et ethnique dans les secteurs humanitaires.
- À tous les membres du Cluster Protection : la diffusion des messages de sensibilisation sur les risques liés à la contamination par restes d'explosifs de guerre (REG) y compris de Engins Explosifs Improvisés (EEI) à travers leurs canaux de communications avec les populations affectées au Lac.